

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 05 Philosophie 2			
Code	SOAS1B05AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Campus Mons</u> Véronique MARTELAERE (veronique.martelaere@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Jean-Claude KNOPS (jean-claude.knops@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à amener les étudiants à approcher la Philosophie à travers un apprentissage de concepts, de modes de raisonnement et d'une démarche propres à la discipline.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

3.1 Construire son identité professionnelle

3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution

4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs

4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension

4.4 Construire un regard critique

Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**

8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.

8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.

8.4 Développer la créativité.

8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

I. Connaître et comprendre les concepts et notions autour desquelles se structurent et s'organisent les grandes questions philosophiques

II. Expliquer les enjeux et/ou débats dont elles sont l'objet

III. Développer un regard et un esprit critique vis-à-vis des thématiques abordées

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SOAS1B05ASA Philosophie 2

30 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOAS1B05ASA Philosophie 2

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 3/60 du Bloc 1.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Philosophie 2			
Code	18_SOAS1B05ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Contribution de l'activité d'apprentissage dans la formation :

Cette activité d'apprentissage explore l'axe pratique de la philosophie (la philosophie comme morale).

A travers l'approche de grandes modèles éthiques, ce cours invite l'étudiant à adopter un regard critique à l'endroit des comportements et attitudes que l'Homme adopte dans des situations de perte d'évidence.

Partant, il constitue une première mise en perspective des représentations du métier d'assistant social.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

SAVOIR

- maîtriser les concepts et notions autours desquels se structurent et s'organisent les grandes questions d'éthique.
- sélectionner et établir des liens entre les différents éléments théoriques qui éclairent une même question éthique.

SAVOIR-FAIRE

- rédiger une brève réflexion personnelle qui, en mobilisant les éléments théoriques connus, apporte une réponse critique à l'endroit d'une question à portée éthique.

SAVOIR-ETRE

- adopter un regard critique à l'endroit des opinions les plus communes.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Introduction générale : L'éthique et les systèmes normatifs

Chapitre 1 : Ethique et liberté

Chapitre 2 : La morale antique

Chapitre 3 : Le modèle déontologiste

Chapitre 4 : Le modèle conséquentialiste

Chapitre 5 : Le modèle de la vertu

Chapitre 6 : L'éthique de la prudence

Chapitre 7 : L'éthique de la discussion

Conclusion

Démarches d'apprentissage

Le cours prendra la forme de séances magistrales durant lesquelles seront commentés et expliqués des textes philosophiques. Articulés les uns aux autres, ces commentaires et explications formeront la trame générale du cours. En outre, une place importante sera laissée à la controverse : les étudiants seront invités à prendre la parole afin de "discuter argumentativement" les thèses défendues tout au long des exposés oraux.

Evidemment, une telle démarche d'apprentissage nécessite que les textes soient lus et préparés avant l'entame du cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Chaque séance de cours débute par un travail de synthèse effectué par un étudiant.
- La dernière de séance de cours du semestre est consacrée à des questions/réponses. Les modalités de cette séance sont présentées lors de l'introduction générale au cours.

Ouvrages de référence

Les références bibliographiques sont présentées dans le syllabus.

Supports

- Syllabus : notes de cours et textes

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Examen écrit : questions théoriques et analyse éthique d'une situation problème

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).